



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PREAVIS MUNICIPAL N° 2021-12 du lundi 3 mai 2021

relatif à

L'ADOPTION DU NOUVEAU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL



Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1 PREAMBULE

Le plan directeur communal (PDCom) d'Aigle date de 1998.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT du 1^{er} mai 2014 et de son application par le plan directeur cantonal (PDCn) du 31.01.2018, la Municipalité d'Aigle a décidé de le réviser. Comme indiqué dans le préavis 2016-19, il a été décidé de réaliser le PDCom et le plan général d'affectation (PGA) à la suite l'un de l'autre et de manière chevauchée, afin d'avoir deux documents cohérents.

2 HISTORIQUE

Pour mémoire, le cheminement du dossier jusqu'à aujourd'hui est le suivant :

- 12.12.2016 Préavis 2016-19, crédit d'étude pour la planification du territoire et la révision de l'affectation (PDCom+ PGA)
- 06.02.2018 Adjudication du PDCom au bureau Envar SA, David Prudente et Laurent Bertschi en collaboration avec le bureau IDEaLink
- 29.10.2018 Premier atelier participatif « expertise d'usage »
- fin 2018 Elaboration avec les mandataires des premières esquisses du projet urbain
- 11.02.2019 Deuxième atelier participatif « centralités et densification »
- 2019 et 2020 Elaboration et finalisation du PDCom
- 22.06.2020 Validation de principe de la Municipalité
- 17.06.2020 Envoi au canton pour examen préalable
- 24.06.2020 Présentation à la commission d'urbanisme
- 01.09.2020 Troisième atelier participatif « restitution et présentation » au caractère informatif
- 07.09.2020 Approbation du PDCom par la Municipalité
- 10.2020 Consultation publique de 30 jours. Organisation d'une exposition sur trois sites reliés par une balade urbaine.
- 14.01.2021 Retour de l'examen préalable du SDT
- 09.03.2021 Rapport de consultation, incluant le droit de réponse de la commune aux commentaires du public et à l'examen préalable du canton
- 03.2021 Modification du PDcom afin de répondre aux commentaires et aux remarques du canton
- 19.04.2021 Validation finale du PDcom version A2 par la Municipalité

3. CONTEXTE ACTUEL

Entre 1998 et 2021, la planification du territoire a profondément changé. Nous sommes passés d'une vision très libre où chaque commune vaudoise décidait de l'affectation de ses parcelles, à une stratégie définie par le canton qui a la charge d'appliquer la nouvelle LAT votée en 2013. Le PDCn fixe maintenant, par la mesure A11, la capacité de développement de chaque agglomération. ChablaisAgglo bénéficie d'une capacité d'accueil de 6'670 habitants.

Le Plan Directeur Communal est un document de référence, contraignant pour les autorités mais pas pour les particuliers. Il a pour but de définir les objectifs d'aménagement de la commune tout en tenant compte des options cantonales et régionales de développements. La révision du PDCom a donc pour but de mettre en place un nouveau projet urbain qui définira les orientations de développement de la ville dans les domaines de l'urbanisme, la mobilité, le paysage et la vie locale. Le projet doit déjà se positionner sur les territoires qui devront sortir de la zone à bâtir afin de baisser la capacité d'accueil pour atteindre les objectifs du PDCn.

Le PGA, à l'instar des plans partiels d'affectation, est un outil légal, opposable aux tiers, qui définit strictement les droits relatifs à l'utilisation du sol. Il permettra de traduire, sous forme de règles contraignantes, les objectifs et principes de développement de la ville que les autorités se sont donnés en adoptant le PDCom.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Le service « patrimoine bâti et environnement urbain » (PB&EU) a cherché un bureau d'urbanisme qui était motivé pour développer un partenariat plutôt qu'un mandat classique. Nous avons demandé aux mandataires de tenir le rôle de « coach urbain » afin de nous accompagner dans les esquisses de projet urbain que nous avons déjà réalisées. Cette relation de travail a été extrêmement fructueuse. Elle a permis de développer un projet urbain solide en profitant de la bonne connaissance du territoire de l'équipe communale appuyée par la solide expérience professionnelle des mandataires.

Le groupe d'experts est composé de :

PB&EU

Cynthia Roulin, Astrid Bücher, Martin Gauthier, Alexis Nantermod

ARCHITECTE – URBANISTE

David Prudente et Laurent Bertschi
Envar sàrl | Nyon

CONSEIL EN STRATEGIE PARTICIPATIVE

Chris Altmikus et Pierre Yves Delcourt
IDeALINK | Grandvaux

PHOTOGRAPHIES

Michel Bonvin | Lausanne

GRAPHISME

Stefan Clay
PLUS + | Bex

ASSISTANT A LA MAITRISE D'OUVRAGE

Stéphane Buthey
Ethic Services | Berne

Le PDCom se veut un document concis, simple d'utilisation et de lecture.

Il est composé de trois grands chapitres :

- Introduction et état de lieux
 - Introduction
 - Planifications supérieures
 - Démarche participative
 - Etat des lieux
- Vision et projet urbain
 - Vision 2035
 - Projet urbain en 5 chapitres
- Synthèse et mise en œuvre
 - Synthèse
 - Moyens de mise en œuvre
 - Activateurs urbains
 - Fiches de détails

La démarche participative

La Municipalité a souhaité associer la population à la révision du PDCom. Le public a donc été convié à une démarche participative conduite par nos mandataires IDEalink en Envar.

Deux ateliers de travail ont été organisés sur des thèmes spécifiques, puis un troisième atelier dit « de restitution » a permis de présenter le résultat de l'ensemble de la démarche aux participants. Les rapports des deux premiers ateliers sont disponibles auprès du Service du patrimoine bâti et de l'environnement urbain (PB&EU) ou sur le site internet de la commune.

Atelier 1

L'objectif de cet atelier a été d'identifier les usages des habitants, dans le cadre du diagnostic territorial, puis de la vision à l'horizon 2035. Huitante personnes ont participé à cet atelier. Elles ont échangé sur les thèmes suivants : Environnement bâti & paysager, Mobilité, Vie locale, Démographie et Quartiers & Identité.

L'atelier « vision » avait aussi pour objectif de dépasser le ressenti des habitants-participants face à leur cadre de vie actuel. Ils ont dû se projeter en 2035 pour rédiger le texte d'une carte postale fictive adressée à une personne proche pour lui vanter les qualités de leur ville devenue « idéale ».

Atelier 2

L'atelier s'est déroulé en deux temps.

Dans un premier temps, les participants ont pris connaissance des travaux des experts, présentés sous la forme d'une exposition de dix affiches détaillant leur vision pour le futur d'Aigle. Ils ont ensuite annoté chaque affiche sous la forme de questions, de commentaires ou de propositions.

Dans un second temps, les participants ont travaillé sur les thèmes de la centralité et de la densification à l'aide de simulations sur un « plateau de jeu » représentant un plan de la ville.

Les résultats ont été photographiés, puis consolidés sous la forme de graphiques et de cartes de synthèse.

Atelier 3

Cet atelier a pris la forme d'une séance de présentation du projet de PDCom, avant sa validation par la Municipalité. A cette occasion, les experts ont expliqué aux participants des ateliers l'interprétation et la transposition de leurs travaux dans le contenu du PDCom.

Le projet urbain en cinq chapitres

Le PDCom est organisé en cinq thématiques :

- Urbanisme et densités
- Environnement, patrimoine bâti et paysager
- Mobilité
- Vie locale (culture et sports)
- Energie et développement durable

Chaque chapitre est développé avec la même structure :

Un texte et une carte d'état des lieux analysent la situation actuelle.

Un texte de vision fixe les objectifs, accompagné de trois objectifs généraux et d'une carte.

Les objectifs spécifiques détaillent la vision à travers les trois filtres « accueillir, relier, équilibrer » accompagnés de schémas.

Une série de photographies illustrent les objectifs spécifiques.

Les cinq chapitres sont résumés dans les pages suivantes.

URBANISATION ET DENSITES



EN 2035, ON POURRA DIRE

Aigle a su rester une ville à échelle humaine. Une ville recherchée et qui offre une belle qualité de vie à ses habitants, avec de nombreux espaces libres et un paysage préservé ; ceci grâce à un développement raisonnable et contenu à l'intérieur des limites bâties, avec aussi des hauteurs maîtrisées.

Aigle est une ville humaine et sûre ; le spectre de la cité-dortoir n'est plus qu'un mauvais souvenir. Elle dispose maintenant de bâtiments et d'aménagements aussi originaux qu'audacieux qui, associés à un patrimoine soigneusement mis en valeur, sont admirés par de nombreux visiteurs.

Chaque quartier possède désormais un cœur animé, constitutif des nouvelles centralités qui gravitent autour du centre-ville et que relie un réseau dense de chemins et de voies

cyclables. Le centre-ville en ressort renforcé. Les nouvelles constructions sont implantées autour des centres de quartier, qui sont de plus en plus "éco".

Le projet du futur quartier de l'Arsenal est développé dans cet esprit. Il confortera l'attractivité du centre-ville en le reliant au quartier de la Planchette.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Urbaniser à l'intérieur des limites de la ville en initiant la mutation des sites stratégiques, y compris en zone villas.

Développer une ville polycentrique avec un centre-ville fort et des quartiers et sites stratégiques aux spécificités renforcées et valorisées.

Assurer une densification homogène de la ville en perpétuant le principe de poches (espaces verts non bâtis généreux) propre à la ville d'Aigle.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

ACCUEILLIR

Limiter l'urbanisation à l'intérieur du " territoire urbanisé ".

Créer des centralités propres à chaque quartier en relation avec leur identité : éducation, culture, sports et parcs.

Réaménager les espaces publics du centre-ville (voir SDEP), protéger le bâti remarquable (notes 1, 2, 3) et soutenir l'exemplarité des rénovations.

Aménager les sites stratégiques par des démarches de projet.

Limiter et accompagner la densification de l'habitat individuel.

Assurer la rénovation du patrimoine bâti et l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers entièrement urbanisés.

RELIER

Préparer l'urbanisation des sites stratégiques afin de renforcer les liens entre les quartiers est et ouest.

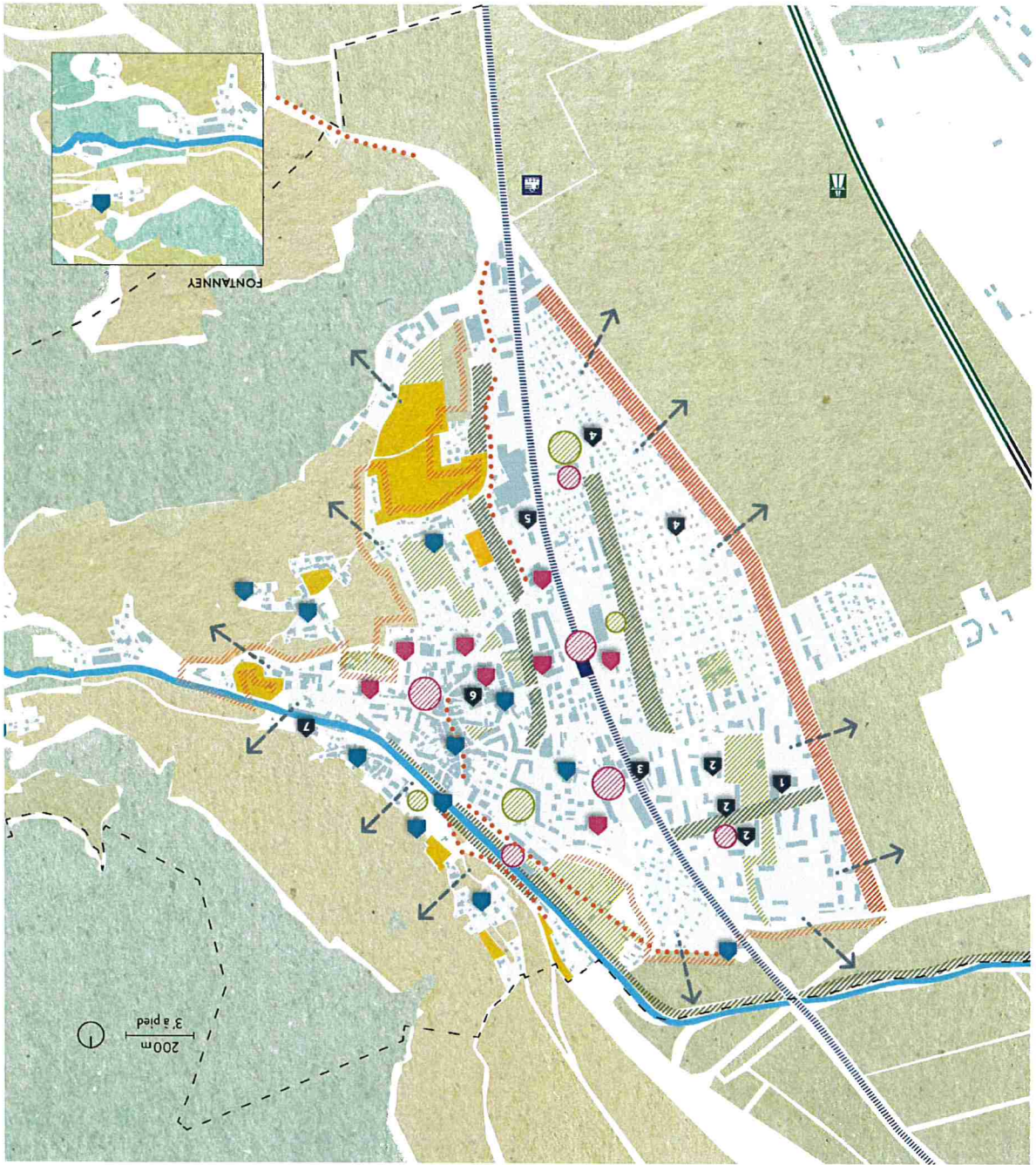
Renforcer les liens entre quartiers, tant physiques que sociaux.

EQUILIBRER

Densifier les nouvelles centralités et compléter le territoire déjà urbanisé.

Consolider les fronts bâtis le long des sites stratégiques.

Limiter la croissance dans les quartiers périphériques éloignés des TP et des services.



EN 2035, ON POURRA DIRE

La ville a pris des mesures de préservation et de promotion de son patrimoine urbain et paysager. L'étalement des constructions dans les espaces encore ouverts est évité et les développements sont contenus. La ville est fière de la bonne intégration des ouvrages récents, ainsi que de leur originalité. Ils ajoutent une valeur supplémentaire au patrimoine de la ville et lui confèrent un cachet tout particulier.

De vieux bâtiments (Moulin Neuf, silo Reitzel, anciens abattoirs, etc.) sont maintenant rénovés et accueillent des activités socio-culturelles.

Les nouveaux parcs mettent chaque habitant à portée d'un espace de loisirs de qualité, où la faune et la flore locales s'épanouissent également. La biodiversité aiglonne a bondi, renforçant un esprit ville-campagne, véritable gage d'attractivité pour la commune.

Grâce aux vignes urbaines (aux méthodes de cultures particulièrement respectueuses de l'environnement), aux nouveaux alignements d'arbres, aux parcs et au corridor vert aménagé le long de la Grande-Eau, la ville d'Aigle souffre bien moins des pics de chaleurs observés dans d'autres villes de la région.

Le futur quartier de l'Arsenal, dont la réalisation commencera après le départ de l'armée, sera dans la même ligne, à savoir créatif sur les plans paysager et architectural, et accueillant pour de nouvelles initiatives, tant au niveau économique que culturel.

OBJECTIFS GENERAUX

Préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager : vignes urbaines et de coteau, végétalisation des quartiers, revitalisation ou renaturation des cours d'eau, proximité avec le Rhône.

Soigner le rapport entre la ville et le paysage, notamment en préservant des dégagements sur le grand paysage.

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

ACCUEILLIR

Sortir les vignes urbaines de la zone à bâtir.

Favoriser les méthodes de culture particulièrement respectueuses de l'environnement.

Préserver le caractère végétalisé des quartiers en limitant les constructions souterraines et en imposant la plantation d'arbres en pleine terre (sols naturels).

Protéger les jardins historiques existants et/ou futurs (ICOMOS).

Restructurer les espaces publics en les orientant sur la mise en valeur du bâti, la végétalisation et la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

RELIER

Assurer une transition significative entre les quartiers ouest et les espaces agricoles ou "naturels" (porosité au niveau de l'ancienne route de transit).

Préserver les vues sur le grand paysage depuis les différents quartiers de la ville par des constructions adaptées tant au niveau de leur implantation que de leur volume.

Créer de nouveaux liens aux cours d'eau et notamment à la Grande-Eau. Mettre en place des itinéraires d'aspect naturel entre l'espace agricole, le Rhône, la Grande-Eau et la ville.

Se référer aux régions archéologiques présentes sur la commune d'Aigle (disponible sur www.geo.vd.ch).

EQUILIBRER

Renforcer la biodiversité en ville par l'établissement de corridors biologiques fonctionnels par la plantation d'arbres d'alignement et de haies vives, et par la mise en place de prairies.

Favoriser la gestion extensive. Améliorer les continuités paysagères par des cordons boisés.

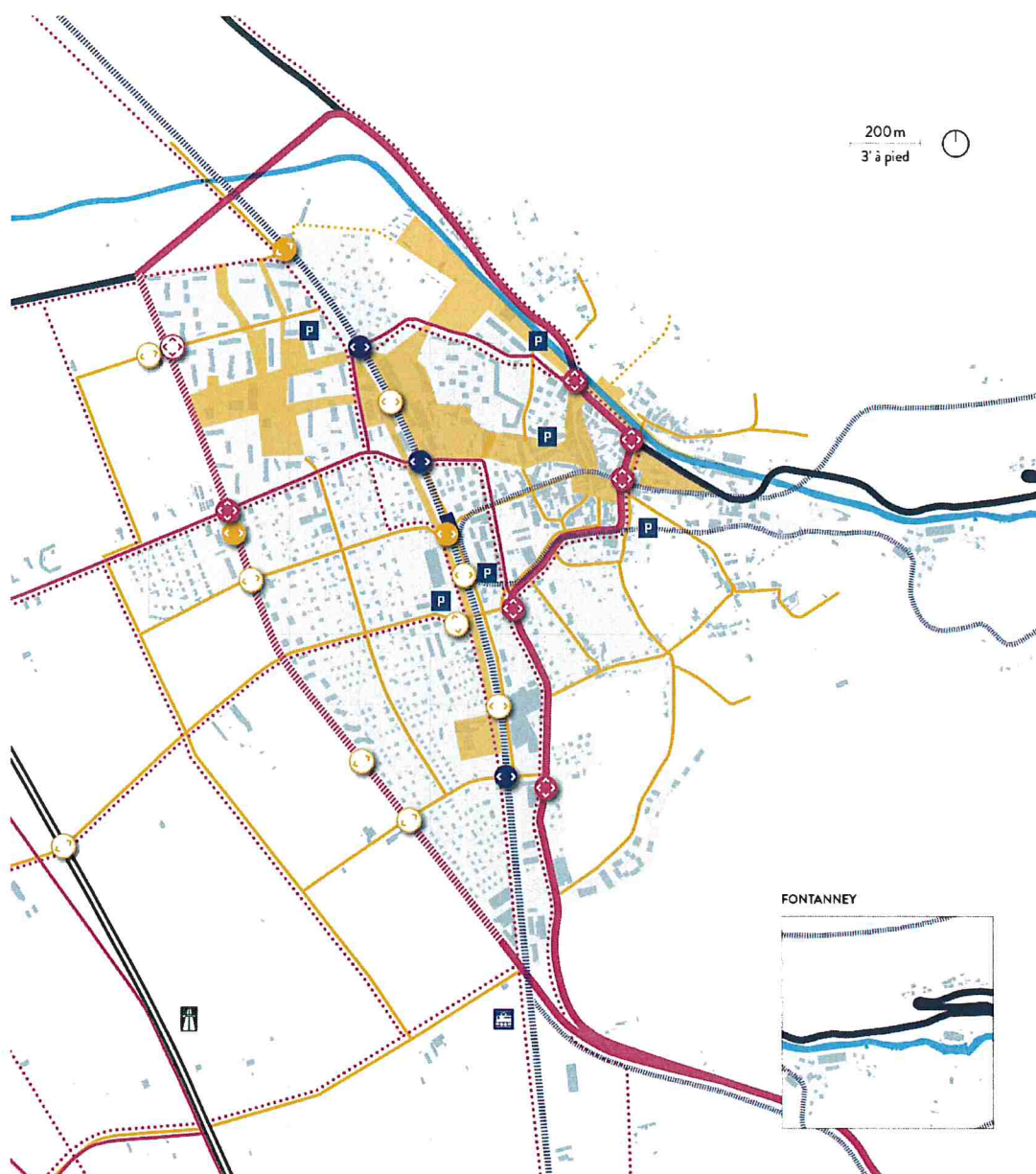
Inventorier et protéger les arbres remarquables.

Reconnaître une valeur d'ensemble aux patrimoines anciens (vieille-ville), moderniste (la Planchette) et industriel (moulins, silos, etc.). Protéger les objets notés 1, 2 et 3 au recensement architectural du canton de Vaud, inscrits à l'inventaire et classés monument historique.

Limiter l'imperméabilisation du sol par l'introduction d'un indice de verdure (IVER).

Protéger / valoriser toutes les constructions situées dans les périmètres de protection A des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS).

MOBILITE



EN 2035, ON POURRA DIRE

A Aigle, le rapport entre mobilité douce (MD), transports individuels motorisés (TIM) et transports publics (TP) est maintenant équilibré. Les rues sont sûres et agréables pour les piétons, les itinéraires cyclables sont continus et sécurisés.

La réalisation des nouveaux franchissements des voies CFF d'Arsenal et du gymnase, accompagnée de la nette amélioration et sécurisation de ceux existants, ont réussi à unifier la ville.

L'innovation dans les transports pour tous les besoins en déplacements locaux, couplée à une offre en TP adaptée et performante, a rendu l'usage de la voiture superflu pour accéder à la ville et à ses environs immédiats.

La route de transit est devenue un axe principal toujours fluide pour les véhicules, mais aussi bien plus perméable aux piétons.

Le stationnement en ville est simplifié. La mise en service de parkings centralisés a en effet libéré le centre du stationnement. Leur accès et leur disponibilité sont optimisés grâce à une signalisation en temps réel qui évite de rouler inutilement. On délaisse (maintenant) volontiers sa voiture pour se rendre au centre-ville à pied ou à vélo par des chemins agréables, et y faire son shopping.

OBJECTIFS GENERAUX

Rééquilibrer le rapport entre MD, TP et TIM. Créer de nouveaux franchissements des voies CFF (Arsenal, gare et futur gymnase), de l'autoroute et de la Grande-Eau.

Clarifier l'organisation des voies de circulation par la mise en place d'un réseau hiérarchisé. Sécuriser les carrefours et traversées.

Libérer l'espace public du stationnement pour diversifier son usage, en concentrant les parkings centralisés aux endroits stratégiques.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

ACCUEILLIR

Réaménager les carrefours et passages dénivelés pour tous les modes de déplacement, afin d'améliorer la sécurité, principalement aux entrées de ville.

Aménager les voies de circulation et les autres espaces publics pour diversifier leurs usages et les modes de déplacement.

Créer un maillage de repères visuels facilitant l'orientation dans la ville et incitant à la marche à pied.

Aménager la place de la Gare en interface multimodale.

RELIER

Développer un réseau de MD pour les déplacements quotidiens.

Compléter le réseau cyclable (voir SDC).

Mettre en place des rues cyclables et des voies vertes.

Améliorer / créer les traversées des voies CFF.

Transformer la route de transit en avenue, pour permettre la perméabilité avec la plaine agricole et réduire les nuisances (bruit, pollution de l'air, dangers).

EQUILIBRER

Aménager une voie collectrice pour apaiser le reste du réseau.

Créer des parkings centralisés (Glariers, Chevron) afin de réduire l'impact du stationnement sur l'espace public. Réaliser un plan directeur stationnement pour définir une stratégie à l'échelle de la ville.

Construire le P+R de la gare dans un bâtiment, pour libérer le front gare du stationnement.

Accompagner la mutation du transport ferroviaire régional.

Promouvoir le nouveau réseau de bus MobiChablais.

Définir une stratégie pour le stationnement privé.

VIE LOCALE (CULTURE ET SPORTS)



EN 2035, ON POURRA DIRE

Aigle est une ville de convergence et de rassemblement. Elle attire loin à la ronde grâce à la diversité et à la qualité de ses offres culturelles et de loisirs.

Au centre-ville, le commerce a connu une belle renaissance grâce à une politique d'aménagement qui a entièrement renouvelé son image. On s'y rend volontiers faire ses achats ou boire un café sur une terrasse. La Place du Marché, piétonne, est très fréquentée même en hiver. Elle accueille des activités saisonnières et attire tout un chacun par la qualité de son espace. Le centre-ville d'Aigle est connu loin à la ronde pour sa convivialité et de nombreux visiteurs s'y arrêtent ou choisissent d'y séjourner.

Au sein des quartiers, les gens se réunissent dans des lieux de rencontre mis à disposition par la Municipalité, avec l'accompagnement d'animateurs professionnels. On y discute de la vie du quartier, des actions à entreprendre ou de tout autre sujet du moment.

L'offre culturelle et sportive s'est aussi étoffée, avec la mise en service d'équipements adaptés aux besoins d'un centre urbain de la taille d'Aigle. Grâce à ces lieux et aux échanges qu'ils

gènèrent, les relations interculturelles et multi-générationnelles se sont intensifiées, entretenant le sentiment d'appartenance d'une plus grande part des habitants.

Le rayonnement de la ville rejaillit sur l'attractivité de sa zone d'activités, qui a pris le virage " high-tech " et pourvoit à de nombreux emplois à forte valeur ajoutée.

Les quartiers de l'Arsenal et de Reitzel, en cours de réhabilitation, accueilleront bientôt start-ups et micro-entreprises, qui renforceront encore davantage le tissu économique local.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie proactive en matière de culture et de sport pour stimuler la création de nouvelles activités.

Valoriser les spécificités identitaires et d'usage des quartiers (tourisme endogène) pour stimuler les relations sociales entre les habitants.

Encourager la mixité des activités dans les quartiers, complémentaire à celle du centre-ville.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

ACCUEILLIR

Aménager trois " voies culturelles " à travers la ville et ses quartiers (pôles culturels).

Reconvertir les bâtiments industriels emblématiques en espaces culturels (ex. silo Reitzel, halle TPC).

Conforter la ville d'Aigle en tant que centre culturel et sportif du Chablais vaudois.

RELIER

Développer et multiplier les interactions entre les quartiers en définissant des lieux spécifiques par quartier (poches).

Promouvoir et financer des événements périodiques dans les quartiers de la ville.

EQUILIBRER

Privilégier le commerce de proximité dans les quartiers de la Planchette, Gare, Centre et Cloître.

Entretenir la cohésion sociale et la vie de quartier par le soutien à des associations de quartier.

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie événementielle qui diversifie l'offre et la répartit équitablement entre les quartiers.

ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE



EN 2035, ON POURRA DIRE

La ville d'Aigle a mis en oeuvre une stratégie énergétique innovante, en phase avec le cadre légal suisse et les directives fédérales aussi bien que cantonales. C'est une ville « propre », qui a pris les devants pour atteindre les objectifs de la « société à 2'000 watts » d'ici à 2050.

Les îlots de chaleur se sont considérablement réduits, grâce à l'application stricte des indices de verdure (IVER), au maintien de sols perméables (vignes urbaines notamment) et à la plantation massive d'arbres bien adaptés aux nouvelles conditions climatiques du Chablais. La ville cherche encore à améliorer son indice de canopée, à savoir sa couverture végétale, pour anticiper une nouvelle augmentation des températures estivales.

La part des énergies fossiles et les émissions de CO₂ (2050 > 0% carbone) à l'échelle communale ont été sensiblement réduites. Les énergies renouvelables et la modernisation des systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude sont largement subventionnées pour accélérer la transition énergétique. Les chaudières utilisant des énergies fossiles sont maintenant interdites.

SUITE DE LA PROCEDURE

La ville poursuit son action en s'engageant dans une planification énergétique à l'échelle territoriale. Cette planification lancée début 2019 identifiera les potentiels de production en énergies renouvelables (vent, géothermie, solaire, hydraulique, bois) sur le territoire communal, ainsi que les types d'énergies consommés par l'ensemble des constructions. Il en ressortira un plan d'actions prévu pour l'horizon 2035, à l'aide duquel la ville compte réduire son empreinte écologique et tendre vers l'autonomie énergétique.

Les délais d'une telle planification (environ 18 mois) ne permettent pas de l'inclure dans cette version du PDCom.

Toutefois, la Municipalité s'engage de l'ajouter ultérieurement en réalisant une mise à jour qui suivra la même procédure, soit :

- Validation par la Municipalité
- Consultation publique
- Validation par le conseil communal

Cette méthode de travail est en adéquation avec le principe émis d'avoir un PDCom évolutif. A l'image du PDCn qui subit des adaptations, nous souhaitons avoir un document évolutif, vivant et mis à jour régulièrement (voir p. 53, "Mode opératoire").

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Réduire constamment la consommation d'énergie pour atteindre les objectifs de la « société à 2'000 watts » d'ici à 2050.

Elaborer et mettre en œuvre une Planification énergétique territoriale / Valoriser les ressources renouvelables locales telles que le bois, le vent, la géothermie, le solaire, l'hydraulique ou le biogaz.

Privilégier les circuits courts.

Fiches de détail, quartiers stratégiques

Chaque fiche est une application des principes énumérés dans les 5 chapitres du projet urbain, appliqués à un site défini comme stratégique, soit déjà dans Chablais Agglo, soit par l'équipe de PDCom.

Centre-Ville

Objectif :

Redynamiser le centre-ville / Préserver la qualité urbaine et paysagère du quartier en gardant la lisibilité et la précision des limites actuelles du Bourg / Redonner une qualité paysagère aux limites du centre-ville / Améliorer et marquer les entrées de ville.

Arsenal - Landi

Objectif : Réunifier la ville / Créer une nouvelle centralité complémentaire au centre-ville / Renforcer l'accessibilité par la mobilité douce aux quartiers Landi et Planchette.

Pôle Gare

Objectif : Etendre le centre-ville à l'ouest des voies CFF (gommer l'effet barrière des voies) et renforcer le pôle gare / Articuler habilement une forte densité avec la proximité de la zone villas (transition).

Gymnase Reitzel

Objectif : Etendre le centre-ville au sud / Requalifier l'entrée sud de la ville / Renforcer l'accessibilité par la mobilité douce de part et d'autre des voies CFF / Identifier les bâtiments à conserver en vue d'une affectation « alternative ».

Planchette

Objectif : Intégrer le quartier à la ville polycentrique / Valoriser et diversifier ses espaces libres (pénétrante de verdure) / Augmenter la mixité sociale.

Sous-Gare

Objectif : Contrôler la densification douce du quartier en définissant de nouvelles règles / Préserver et renforcer l'arborisation du quartier.

Exposition, table-ronde, balade urbaine

Le PDCom n'étant pas soumis à enquête publique, il a été présenté à la population par le biais d'une **exposition** qui a eu lieu du 28 septembre au 31 octobre 2020, comme le demande l'art. 17 LATC. Trois sites ont été choisis, dans trois quartiers d'Aigle :

- Le hall de l'hôtel-de-ville sur la place du Marché
- Le rez-de-chaussée vitré de l'immeuble du chemin de la Planchette 10-16
- L'ancien hôpital

Cette proposition est la première application du PDCom et de son objectif de renforcer les liens inter-quartiers.

Chacun des trois sites a accueilli une partie des thématiques du PDCom :

Planchette : Vie locale + Mobilité

Hôtel de ville : Urbanisation et densités + Energie et développement durable

Ancien hôpital : Environnement, patrimoine bâti et paysager

La communication à la population a été faite par l'envoi d'un tout-ménage.

Pour ceux et celles qui n'ont pas pu voir l'exposition, le PDCom était en téléchargement libre sur le site internet de la commune.

La population a eu la possibilité de s'exprimer sur le PDCom. Deux moyens ont été mis en place ; un bulletin sur feuille libre ainsi qu'une page de commentaires sur le site internet de la commune dédié au plan directeur communal.

Une **table ronde** a été organisée avec Mmes et MM. :

- Michel Bonvin, photographe
- Frederic Franck. Architecte, Espace Suisse
- Nicolas Meier, architecte du patrimoine, co-auteur de l'étude « Champ, ville et territoire, étude de la ville d'Aigle », ancien conservateur des monuments et sites
- Séverine Mengis, représentante de la coopérative QAP
- Claire Wenger, co-directrice du Théâtre Waouw

Animée par Chris Altmikus, elle a eu lieu le jeudi 08 octobre 2020 à 18h00 dans le hall de l'hôtel de ville.

Elle a permis de proposer un regard multi-facettes sur le développement à l'avenir de la ville d'Aigle et de compléter le PDCom par le dialogue de ces différents intervenants aux disciplines et horizons variés.

Une **balade urbaine** à travers Aigle, reliant les trois sites d'exposition a été proposée afin de redécouvrir la ville. Sur le parcours, les visiteurs ont pu visiter les projets suivants, récemment réalisés : Quartier Sous-le-bourg / Bâtiment scolaire Kiwi / Place des sports / EMS et fondation Monneresse / Quartier Margencel

Une visite guidée de la balade a été proposée le samedi 24 octobre de 9h00 à 12h00 par MM. Gauthier et Nantermod du service patrimoine bâti et environnement urbain, accompagnés des Municipaux Isabelle Rime et Jean-Luc Duroux. Elle a réuni une vingtaine de personnes, habitants d'Aigle et membres du conseil communal.

L'examen préalable du Canton et le rapport de consultation

Plus de 6 mois après notre envoi, nous avons reçu les commentaires des services cantonaux via le retour de l'examen préalable.

Nous avons analysé très attentivement ces demandes et remarques et avons rédigé une réponse, justifiant nos réponses à chacune des demandes. Nous avons répondu parfois de manière positive en acceptant de modifier le PDCom, parfois par la négative quand les remarques ne nous semblaient pas justifiées et quand les points concernés étaient de la compétence de la commune.

Le PDCom a donc été mis à jour dans la version A.2 du 19.04.2021. C'est cette version qui est soumise au Conseil communal.

Le **rapport de consultation**, document public contient :

- Le résumé de l'exposition
- Les commentaires laissés par les Aiglons durant l'exposition et nos réponses
- l'examen préalable du canton en intégralité et nos réponses

Le rapport sera mis en ligne sur le site de la commune à partir du 10 mai 2021.

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité est confrontée depuis ces dernières années à une évolution des constructions, respectivement des projets de développement urbains conséquents et nécessitant une révision des normes de planification et de gestion du territoire communal.

Il a été rappelé en préambule que les outils existants que sont, entre autres, le PDCom et le plan de zone, datent respectivement de 1998 et de 1961. Si ces outils, règlements et plans restent valables, il était nécessaire et urgent de les réviser.

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire LAT et la votation qui a suivi, le 3 mars 2013, largement acceptée par le peuple suisse, sont des paramètres à prendre en compte, ce à quoi s'est attelé le Canton de Vaud, depuis lors, avec la 4^{ème} adaptation du plan directeur cantonal et une révision de la LATC, loi d'application cantonale de la LAT.

La Municipalité a bloqué temporairement l'évolution d'une grande partie du territoire Aiglon via une zone réservée en 2019. Elle souhaite se « libérer » au plus vite de cette situation pour rendre les droits à bâtir aux propriétaires le plus vite possible.

Le nouveau PDCom est la première étape de cette mise en conformité des outils de planification. Le document répond pleinement aux nouveaux objectifs de planification fixés par la LAT et le PDCn. Il a été conçu en prenant en compte l'avis de la population et la Municipalité est très satisfaite du résultat et de la vision proposée pour les quinze années à venir.

6. PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

La procédure d'un plan directeur communal est définie par la LATC, art. 16 à 21, entrée en vigueur dès le 01.09.2018 :

Art. 16 Définition

- 1 Les plans directeurs définissent la stratégie d'aménagement du territoire pour les quinze à vingt-cinq prochaines années et les mesures de mise en œuvre.
- 2 Ils assurent la coordination des politiques publiques ayant un effet sur le territoire.

Art. 17 Etablissement

- 1 Une ou plusieurs municipalités peuvent établir un plan directeur couvrant tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes.
- 2 L'établissement d'un plan directeur communal est obligatoire pour les communes qui se trouvent dans un périmètre compact d'agglomération, pour les centres cantonaux ainsi que les centres régionaux, selon la liste du plan directeur cantonal.
- 5 La municipalité soumet le plan à une consultation publique pendant trente jours au moins. Elle établit et rend public un rapport de consultation.

Art. 18 Examen préalable

- 1 Avant la consultation publique, tout projet de plan directeur communal ou intercommunal est soumis par la ou les municipalités concernées au service pour examen préalable.
- 2 Dans un délai de trois mois, le service donne un avis sur la légalité du projet et sur sa conformité sur le plan directeur cantonal. Il indique, le cas échéant, à quelles dispositions légales ou du plan directeur cantonal le projet n'est pas conforme.

Art. 19 Adoption et approbation

- 1 Le plan directeur communal est adopté par le conseil communal ou général et approuvé par le Conseil d'Etat.
- 3 Ils sont contraignants pour les autorités cantonales et communales.

Art. 21 Révision

- 1 Le plan directeur communal ou intercommunal est réexaminé au moins tous les quinze ans. Il est révisé lorsque les circonstances ont sensiblement changé.

7. ELEMENTS DE COMPARAISON

Cette procédure est similaire à celle engagée lors de la demande de crédit d'étude du PDCom de 1998.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Volet environnemental, économique et social

L'ensemble de ces volets sont traités dans le PDCom, en particulier dans les chapitres « Environnement, patrimoine bâti et paysager » et « Vie locale ». Le chapitre « Energie et développement durable » est traité sommairement en raison de la future planification énergétique en cours.

9. POINT FINANCIER

Le préavis 2016-19, approuvé par le conseil communal le 12.12.2016 demandait un crédit d'étude de 880'000.- CHF pour la mise en œuvre de la révision du PDCom et la création du PGA et du règlement s'y rapportant.

Le montant préavis PDCom et les dépenses effectives sont les suivantes :

Préavis 2016-19, PDCom	
Révision du PDCom	215 000.00 CHF
Emoluments administratifs (1/2)	5 000.00 CHF
Divers et imprévus (1/2)	10 000.00 CHF
Organisation des marchés Publics (1/2)	7 500.00 CHF
total HT	237 500.00 CHF
tva 8%	19 000.00 CHF
total TTC	256 500.00 CHF
Dépenses effectives TTC	
BAMO, M. Buthey	30 000.00 CHF
Envar + ideaLINK	81 091.00 CHF
Envar + ideaLINK démarche participative, expo	27 054.00 CHF
Photographe, M. Bonvin	11 730.00 CHF
Graphiste, M. Clay	26 891.00 CHF
Impressions PDCom	9 433.00 CHF
Impressions photo pour expo + tout ménage	9 484.00 CHF
total TTC	195 683.00 CHF
Solde disponible	60 817.00 CHF

La moins-value reste sur le compte préavis et sera dévolu au mandat du PGA qui est plus complexe et demandera un nombre plus élevé d'heures.

10. CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

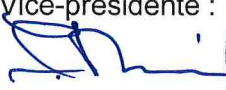
LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2021-12 du lundi 3 mai 2021
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter le plan directeur communal (PDCom)
2. de demander à la Municipalité de faire suivre la procédure au dossier

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Vice-présidente :  I. Rime



La Secrétaire :  A. Décaillet

Municipal délégué : G. Devaud, Municipal

Annexes :

1. PDCom imprimé, version A.2 du 19.04.2021
2. Rapport de consultation du 09.03.2021